

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2328

présenté par

M. Borowczyk, M. Claireaux, Mme Piron, Mme Khedher, M. Rudigoz, Mme Beaudouin-Hubiere
et Mme Robert

ARTICLE 32

Après le mot :

« téléconsultation »

insérer les mots :

« , y compris par téléphone, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les personnes n'ayant pas accès internet du fait d'une zone blanche, ou tout simplement des difficultés à utiliser ces outils compte tenu de l'âge par exemple, il convient de préciser que la téléconsultation est accessible par téléphone.